



CPE du 27 septembre 2019

(UCA Groupe 3 : Bibliothèques)

Compte-rendu par les élus SNASUB-FSU

Cette CPE se tenait dans un cadre particulier puisque elle survient après la promulgation de la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui supprime les CAP telles qu'elles existent en leur retirant le droit de regard et contrôle sur les promotions et les mutations. A partir de 2020 pour les mutations et 2021 pour les promotions, tout pouvoir sera donné à la hiérarchie pour choisir parmi les agents promouvables ou ceux demandant à muter. C'est la généralisation de l'arbitraire et du clientélisme !

Face à une telle casse généralisée, les élus Snasub-FSU font tout pour que puissent être maintenu des critères cohérents, objectifs, pour les promotions, afin de garantir l'égalité de traitement :

- Nous **gardons en mémoire** les engagements des CPE antérieures : les agents non promu-e-s l'an passé gardent leur rang de classement (seuls des dossiers nouveaux justifiant de situations équivalentes ou supérieures peuvent être intégrés aux classements) ;
- Nous rappelons aux agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade ou une promotion qu'ils doivent **attendre 3 années** avant de prétendre à une promotion sur liste d'accès au corps supérieur ou à un avancement de grade.
- Le critère de **l'ancienneté de corps** pour la promotion (ou **l'ancienneté dans le grade pour l'avancement**) est un outil d'aide à la décision, les dossiers présentés ayant tous reçu un avis hiérarchique favorable et étant tous de valeur : dans une situation d'embouteillage, la question de l'ancienneté permet aux agents de se projeter dans le temps et de faire des choix de carrière en cohérence avec leurs aspirations sans promesses inconsidérées et sans rupture de l'égalité ;
- A ancienneté équivalente, prise en compte d'autres critères objectifs comme **l'admission récente à un concours**, **l'âge** ou **la proximité de la retraite**, la **variété de l'expérience**, **l'ancienneté de la candidature** (dépôt de dossier) ;
- L'appréciation de la valeur professionnelle est une prérogative hiérarchique : **nous veillons uniquement à ce que personne ne soit oublié-e ou sous-estimé-e** dans l'analyse des fonctions telles qu'elles sont analysées dans le rapport d'aptitude.
- En cas de **demande simultanée de mutation et de promotion**, l'agent doit choisir quelle demande est prioritaire car il ne peut avoir une promotion en arrivant sur un nouveau poste après mutation. Ce critère a été déterminant pour classer les agents qui avaient simultanément demandé une promotion et une mutation.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de la prise en compte de ces critères par l'administration. Cela a permis de classer en 1 des agents qui sont en attente d'avancement depuis de nombreuses années.

Tableaux d'avancement :

Accès au grade de magasinier principal 1ere classe

20 éligibles, 15 candidats

- 1) Dominique MORDEFROY
- 2) Patricia ALLANCHE
- 3) Karine MARINGUE

Pour les magasiniers, le grand nombre de candidats et les fusions successives des grades nous ont fait privilégier les anciens magasiniers en chef qui n'ont jamais eu d'avancement et les collègues proches de la retraite.

Accès au grade de BIBASS classe supérieure

3 éligibles, 2 candidats

1) Annie DANGLARD

Exceptionnellement, un seul nom a été classé car un classement avec plusieurs noms risquait d'être remis en cause l'an prochain.

Accès au grade de BIBASS classe exceptionnelle

7 éligibles, 7 candidats

- 1) Isabelle MARTIN
- 2) François BLANCHON
- 3) Karine BROYER

Accès au grade de bibliothécaire Hors classe

6 éligibles, 5 candidats

- 1) Raphaële BUSSEMEY
- 2) Frédéric LAZUECH
- 3) Dominique TALON
- 4) Maximilien SAVOYE

Aucun représentant du SNASUB-FSU n'avait participé au classement pour le tableau d'avancement des Bibliothécaire Hors classe établi en 2017 pour 2 ans (6 noms classés), aussi nous ne souhaitons pas reprendre le classement existant qui ne mettait pas en avant les personnes ayant le plus d'ancienneté. De plus, les bibliothécaires plus jeunes ont de meilleures chances d'obtenir l'examen professionnel, le tableau d'avancement est donc plus adapté aux bibliothécaires ayant plus d'ancienneté. Pour toutes ces raisons, **nous nous sommes abstenus lors de ce vote.**

Accès au grade de conservateur en chef

3 éligibles, 1 candidat

1) Gaël BOURDET

Au registre des questions diverses :

1. Mise à l'écart des personnels de bibliothèques hors SCD (BibliAuvergne, Archives et MSH) :

Nous dénonçons l'oubli quasi systématique de ces personnels dans les campagnes d'avancement. En effet, les personnels éligibles ne reçoivent pas le mail les invitant à déposer dossier et ne sont pas informés de la tenue des CPE. Grâce à l'intervention du SNASUB-FSU, une collègue hors SCD éligible au tableau d'avancement a pu déposer son dossier hors délai car elle n'avait pas été prévenue dans les temps. L'administration s'est engagée à ne plus jamais oublier ces collègues que ce soit pour les CPE ou pour les élections professionnelles.

2. Point sur la campagne d'emplois des BU UCA et vacances de postes :

Nous sommes satisfaits que deux postes de magasiniers soient mis au mouvement externe cette année. Cela correspond à une demande du Snasub-FSU depuis deux ans. Cependant, le **Bilan social 2018 de l'UCA fait apparaître que c'est la filière Bib qui a perdu le plus de postes de titulaires entre 2017 et 2018** avec -1 mag, -1 bas et -1 catégorie A soit -3,7% des effectifs titulaires. Nous avons donc d'autant plus de raisons d'être **vigilants sur la nécessité de remplacer TOUS les postes vacants de la filière Bib, et les autres postes vacants de la BU (ITRF notamment)**. Voici les réponses que nous avons obtenues :

- Le poste de bibliothécaire à Montluçon, bientôt vacant pour cause de départ en retraite va être déclassé en BIBASS. Le Snasub désapprouve ce repyramidage justifié par l'administration par le souhait de mettre prochainement un C promu sur ce futur poste de B. Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de A à Montluçon ? Rappelons que **le SNASUB était opposé au projet de repyramidage 2016-2020 soumis par la direction et l'avait fait savoir en groupe de travail puis par écrit** (<http://www.snasub-clermont.fr/accueil/positions-du-snasub-fsu-concernant-le-repyramidage-de-la-bcu-2016-2020>)

- Le poste de bibliothécaire vacant à BibliAuvergne a été utilisé pour promouvoir un collègue de BIBASS en bibliothécaire. Nous regrettons la diminution des postes dédiés à BibliAuvergne, diminution que nous avons largement dénoncée depuis le projet de restructuration de ce service.

- Le poste de conservateur de la BU sciences sera ouvert à la mutation interne et un contractuel B sera recruté dès le 1^{er} novembre en attendant le recrutement d'un conservateur par concours en avril 2020. Nous avons attiré l'attention de l'administration sur l'important turn over à la direction de la BU Sciences ces dernières années. Les collègues de cette BU sont à la recherche de plus de stabilité. Nous aurions privilégié un recrutement par mutation externe dès le 1^{er} janvier 2020 afin de réduire la période de transition sans direction.

- Le poste de contractuel C occupé l'an dernier à cheval sur BU Sciences et Bib Num a été renouvelé pour seulement 3 mois cette année. Ce support de poste ira ensuite à la BU Droit pour remplacer la collègue ITRF administrative qui part en retraite. Le Snasub proteste contre la perte de ce poste qui va pénaliser l'équipe des Sciences et ralentir le travail de numérisation à la BibNum.

- Nous attirons l'attention de l'Administration sur le nombre important de contractuels magasiniers dans plusieurs sections. Ce sont des postes de titulaires recrutés sur concours que nous réclamons.

Nous enverrons un compte rendu de cette CPE à nos élus majoritaires en CAPN. N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel avant les CPE pour faire connaître vos attentes et votre situation.

Pour connaître nos actions à l'UCA, consulter **notre site web académique** :

<http://www.snasub-clermont.fr>

Pour toute question, demande d'intervention, contactez vos élus.

Catégorie C

Nathalie Robert-Panthou
Guillaume Morges

Catégorie B

Manuela Assunção de
Carvalho Loïc Chabot

Catégorie A

Orianne Vye
Frédéric Lazuech